



Installation caméra sur terrasse

Par **cosme**, le **29/12/2015 à 08:52**

bonjour,

j'ai mis à la porte mon ami, pour mensonges et tromperies, il n'a pas accepté. il s'est installé juste à côté de chez moi. il est au 3 et moi 3bis. son appartement est traversant, et du côté de sa terrasse, il surplombe le jardin de ma copropriété où il y a les garages, dont le mien. Il a installé une caméra sur sa terrasse et il voit si je me gare dans mon garage, si je suis chez moi !!

De plus, il ne veut pas me rendre la clé de la copro, donc il gare toujours sa voiture et son scooter dans le jardin privé de la copro.

A-t-il le droit d'installer une caméra à 360° jour/et nuit qui enregistre et qui n'est pas déclarée ? et de profiter du parking ?

Je peux déposer plainte pour violation de domicile ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **29/12/2015 à 11:13**

Bonjour,

pour la caméra faites constater par... huissier ? et portez plainte pour atteinte vie privée... il n'a pas le droit de filmer ainsi en fixe chez les autres ! Pour le parking voyez déjà avec la copro ? La gêne occasionnée n'est pas que pour vous je suppose ?